

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022 A 20 H

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire : Monsieur Jean-Pierre BOUTTER

Présents : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Antony BOISSON, Jacques CACHOT, Richard CANQUE, Isabelle HOUTART, Guy MULLOT, Christophe BUGUET, Emilie FERRAND, Juliette CANQUE, Alain LABET

Secrétaire de séance : Isabelle HOUTART

Quorum : obtenu

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022 :

Quelques mises au point sont faites à propos de la description de l'ONF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022.

II – Coupure nocturne de l'éclairage public (délibération) :

En vue de faire des économies d'énergie, limiter la facture d'électricité et lutter contre les nuisances lumineuses, il est envisagé d'éteindre la nuit l'éclairage sur la commune entre 23h et 5h du matin. (la législation interdit de fermer l'éclairage plus de 6h consécutives).

Cette disposition couvrirait de manière homogène Le village de Rotalier, La Combe et Les Epinoux. En moyenne, l'économie d'énergie sur l'éclairage est estimée à 40%. Cette mesure est réversible ultérieurement si on le souhaite. A noter, plusieurs villages avoisinants ont mis en place des mesures similaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de la coupure de l'éclairage nocturne entre 23h et 5h du matin,
- ACCEPTE le devis de la société DME pour un montant de 783 € TTC pour acheter et mettre en place les 3 horloges astronomiques nécessaires au fonctionnement de la coupure nocturne de l'éclairage.

Suite à ce vote, le Maire prendra un arrêté municipal dans ce sens.

III- Motion de soutien des positions de l'Association des Maires de France (délibération)

En raison de la crise économique et financière et suite à la réduction progressive des moyens donnés aux collectivités communales, l'Association des Maires de France prépare une motion pour demander à l'état de garantir la stabilité à euros constants des ressources locales

Vote pour le soutien de la motion : Contre (2) , Abstention (2) , Pour (7)

IV – ONF affouage 2022/2023 (délibération)

Suite à la proposition de l'ONF, les zones d'affouage sont prévues en bordure des parcelles, 3, 8, 10, 11A, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 30, 31, 32, 34. Il s'agit de parcelles déjà mises en affouage auparavant mais il reste du bois. Cela permet de nettoyer les abords des routes.

Rappel des règles de l'affouage à Rotalier :

- Habiter à Rotalier,

- Chaque affouagiste a droit au maximum à 30 stères à 5 euros le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ACCEPTE les dispositions de l'affouage prévues pour cette année ;

Pour l'instant il n'est pas prévu de vente de bois sur la commune.

V – VC27 En Clairiat : régularisation du classement dans la voirie communale (délibération)

Lors de la construction des maisons en Clairiat, un chemin d'accès privé avait été construit. Par la suite, pour favoriser l'entretien de ce chemin, les propriétaires l'ont consenti en voie communale. A l'époque la cession de ce chemin à la commune n'a pas été régularisée juridiquement.

En vue de l'élargissement de ce chemin, les propriétaires concernés acceptent la cession à titre gratuit des parcelles concernées en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de régulariser la cession initiale et l'achat à titre gratuit des parcelles concernées par l'élargissement auprès de Maître Desplanches, notaire à Cousance,
- DELEGUE au Maire la signature de cet acte juridique pour représenter la commune.

VI – Informations et questions diverses

A/ Changement éclairage public

En 2024, les globes lumineux (éclairage au-delà de l'horizon) seront considérés hors normes.

Les 22 points lumineux concernés sont répartis entre Les Epinoux (5) et La Combe (17).

Une réunion a eu lieu avec Mr Boissenet chargé de la gestion de l'éclairage public au SIDEC. Certains poteaux sont à revoir car trop bas et les supports actuels de façade ne sont pas compatibles avec les nouveaux éclairages en Led.

Le Conseil Municipal souhaite que l'étude soit approfondie pour permettre malgré tout de maintenir les supports de façade existants tant pour des raisons esthétiques que pour éviter de revoir toutes les conventions déjà établies avec les propriétaires dont les façades sont impactées. Une réflexion pourra aussi être menée sur la pertinence de tous les éclairages existants principalement à La Combe.

Pour l'instant les prix proposés (avant éventuelles augmentations) pour les luminaires posés varient entre 450€ HT et 800 € HT par luminaire. Une subvention à hauteur de 50% est possible par E-Lum à concurrence de 15 000 €.

B/ VC1

Suite à l'attribution d'une subvention à 80%, la commune de Rotalier a signé une convention avec l'ONF pour réaliser l'élargissement de la VC1 (route vers le chalet des Chailles). Or, le revêtement ultérieurement prévu de ce chemin est sous la compétence de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Avant d'entamer les travaux, des questions se posent sur la répartition des tâches et des responsabilités entre la CCPJ et la commune. A qui incombent les dépenses ? Pour éclaircir ce point qui concerne 4 communes de la CCPJ, un rendez-vous est programmé avec le Préfet.

C/ Animaux errants

De nombreux chats errants sans propriétaire sont recensés sur notre commune. Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux actions à mener sachant que le coût d'une stérilisation est de 50€/animal réalisée par la SPA et entre 100 et 150 € selon le sexe de l'animal auprès d'un vétérinaire privé.

D / Lavoir des Rhuys

A ce jour, la maçonnerie est quasiment terminée.

La finalisation du Lavoir des Rhuys s'avère plus complexe que prévu initialement car l'eau ne s'écoule pas directement dans le lavoir mais sous celui-ci ! Elle met à mal les joints des pierres. Il faut capter l'eau et la rediriger correctement vers un puisard. Une nouvelle tranche de travaux est donc à prévoir qui n'a pas été prise en compte dans la dotation initiale du plan de relance du Jura.

Une demande d'une seconde dotation va être effectuée. Outre les travaux sur la direction de l'eau seront intégrés à cette demande la réfection des joints extérieurs.

A noter, une fois un puisard définitif établi, les fouilles seront comblées ultérieurement afin d'étudier le trajet de l'eau non captée.

E / Réunion de lancement de l' EPAGE (gestion de l'eau du bassin de la Seille)

EPAGE couvre 2 régions, 12 intercommunalités, 134 000 habitants. Budget actuel : 2 millions €.

Nos deux représentants de Rotalier doivent faire remonter les problématiques et être force de propositions.

F/ syndicats des eaux

Le syndicat des eaux fait le point sur la forte sécheresse estivale...

Le bassin de Bonnaud dont Rotalier dépend a dû être abondé par les bassins de l'ECLA et de La Saur. Cette année les communes de Cesancey et de Sainte Agnès ont été basculées très tôt sur le bassin de l'ECLA et 50% de Savigny en Revermont sur la Saur. A titre d'exemple, sur les 3 puits du bassin de Bonnaud, le puits 1 est passé de 100 m³ à 30 m³ ! Durant cette période critique, aucune fuite n'a été constaté sur le réseau. Le syndicat des eaux pense que le problème d'assèchement provient du développement du maraichage sur la région.

Le syndicat souligne par ailleurs que le contrôle de l'eau est permanent (nouvel équipement de filtration pour éliminer le manganèse, réactions immédiates il y a trois ans lors de l'apparition de traces d'herbicide etc...) En conclusion, l'eau est toujours maintenue propre à la consommation sans aucune conséquence sur la santé.

Le syndicat des eaux rappelle qu'il y a 85 000 € impayés en cours dont 45 000 € cette année.

G/ commission sociale

Lors de la réunion « actions sociales » de la communauté de communes, il a été noté le manque de motivation des habitants. Lors de la session organisée par la conseillère numérique sur Rotalier une seule personne était présente. Le voyage à Arc et Senans proposé n'a séduit que 7 personnes. En revanche, de nombreuses actions sont faites pour accompagner la parentalité.

H / Recensement

Du 19 janvier au 18 février 2023, le recensement sera effectué sur Rotalier. Il est assuré par le Maire et la secrétaire de mairie qui sont formés à cet effet et sont les seules personnes habilitées.

Attention aux éventuels démarchages téléphoniques demandant des informations personnelles, elles ne sont pas mandatées par la commune.

I / secourisme

Une formation secourisme et à l'utilisation du défibrillateur sera organisée en 2023.

J / Déchetterie de Beaufort

Malgré un accord initial, il a été considéré que la mise aux normes incendie n'était pas correcte. Par conséquent la déchetterie de Beaufort est fermée jusqu'à nouvel ordre en attendant que des travaux soient effectués.

K / Informations CAER

Le Comité d'Aménagement et d'Embellissement de Rotalier rappelle :

- Corvées de nettoyage du village prévues les 19 et 26 novembre à 8 heures.
- l'après-midi jeux prévue le samedi 26 novembre à 14 heures.
- le mâchon prévu le samedi 26 novembre à 19 heures.

Le CAER souhaiterait être rejoint par de nouvelles personnes et apprécierait rencontrer les habitants qui se sont installés ces dernières années sur la commune.

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER

La secrétaire de séance,
Isabelle HOUTART

